



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 juin 2023

L'UNION Sport & Cycle salue l'extension du dispositif Pass'Sport à l'ensemble des structures des loisirs sportifs marchands

Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, a officiellement annoncé la reconduction du dispositif Pass'Sport pour la saison 2023-2024 et son extension aux structures privées des loisirs sportifs marchands. L'UNION Sport & Cycle se réjouit de cette décision pour laquelle elle milite depuis l'instauration du dispositif.

Désormais, les jeunes scolarisés de 6-17 ans, étudiants boursiers de moins de 28 ans et personnes en situation de handicap de moins de 30 ans, pourront utiliser le Pass'Sport dans des établissements tels que les salles de fitness, les salles d'escalade, les clubs de foot 5 et de tennis-padel et les piscines et patinoires en délégation de service public, qui proposent une offre d'abonnement d'une durée minimale de 3 mois et au moins 12 séances pour des "tickets". Ces nouvelles dispositions permettront de diversifier l'offre disponible et de favoriser ainsi la pratique d'une activité physique et sportive pour un plus grand nombre de personnes, dont les bienfaits sur la santé et le bien-être sont reconnus.

En effet, les loisirs sportifs marchands accueillent chaque année 17 millions de Français, dont 50% de jeunes de moins de 30 ans, aux profils variés (CSP, étudiants, hommes, femmes...) et de tous niveaux (débutants, confirmés, experts). Ces établissements proposent une offre sportive adaptée aux envies de ces publics, avec une diversité de pratiques individuelles et collectives, ainsi qu'une accessibilité facilitée (proximité, horaires étendus, tarifs attractifs, utilisation des nouvelles technologies, etc.). Par conséquent, l'offre des loisirs sportifs marchands vient parfaitement compléter celle du mouvement sportif.

De plus, les loisirs sportifs marchands s'engagent, en collaboration avec les acteurs locaux des territoires, dans des actions à caractère social en mettant régulièrement leurs établissements à disposition des structures scolaires, et des publics éloignés de la pratique tels que les personnes en situation de handicap ou les seniors. Cette démarche confirme l'engagement des loisirs sportifs marchands en faveur de la promotion du sport-santé et la lutte contre la sédentarité.

L'UNION Sport & Cycle se félicite donc de cette annonce faite par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, qui témoigne d'une réelle reconnaissance envers un secteur qui mobilise les Français et contribue pleinement aux enjeux de santé publique.

CONTACT PRESSE

Guillaume Albors

Responsable des relations médias

+33 (0)6 15 51 11 48

guillaume.albors@unionsportcycle.com

A propos de l'UNION Sport & Cycle

L'UNION Sport & Cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs. Elle fédère 3 000 entreprises représentant plus de 3 000 points de vente, 500 marques, plus de 2 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

